



Date de Convocation	Présents	Dont suppléant(s)	Pouvoir(s)	Absent(s) excusé(s)	Absent(s)
5 décembre 2018	10			1	

Vote(s) pour : 10
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 14 décembre 2018,

Sous la présidence de Monsieur René DARBOIS, Président du Syndicat des Eaux de la Région Messine

Point n°5 : Tarifs de l'eau potable pour 2019

Le Comité Syndical,

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU le projet de contrat de concession joint,

CONSIDERANT la nécessité pour le Syndicat des Eaux de la Région Messine de financer un programme de travaux d'investissement de 10, 4 millions d'euros dans le cadre du nouveau contrat de concession,

- **FIXE** à compter du 1^{er} janvier 2019 les tarifs de la part syndicale de l'eau potable à :

- 0,0956 € ht par m³ pour la tranche de 0 à 1 m³,
- 0,1300 € ht par m³ pour les autres tranches tarifaires.

Le Président du SERM

René DARBOIS